

Communiqué de presse - 14/01/2022

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La nouvelle campagne de recensement débute le 20 janvier 2022

CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2002

DU 20 JANVIER AU 26 FÉVRIER

La Ville de La Roche-sur-Yon met un ordinateur à la disposition des usagers qui souhaiteraient répondre par Internet mais qui ne disposeraient pas d'ordinateur ou de connexion internet.

Rendez-vous au 10 place François-Mitterrand à partir du 20 janvier.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, ou la mission recensement au 0 800 880 878 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consulter le site Internet : www.le-recensement-et-moi.fr.

Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Du 20 janvier au 26 février 2022, 10 agents recenseurs parcourront la ville pour recenser 8 % des logements de la commune.

Si vous êtes concernés, une lettre d'information de la mairie vous a été adressée début janvier. Puis, à partir du 20 janvier, un agent recenseur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Vous déciderez ensemble du mode d'enquête de votre choix, en ligne ou sur papier.

Plus simple, plus rapide, plus écologique, il est désormais possible de répondre aux questionnaires de l'Insee sur internet. Pour faciliter et accélérer la remontée des informations, il est conseillé de répondre dans les 48 heures. Les personnes recensées n'ayant pas d'ordinateur ou pas accès à Internet pourront remplir les formulaires papier selon la méthode classique.

Les réponses à l'enquête restent confidentielles.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux attentes de la population et de mieux répondre aux besoins en infrastructures et équipements : ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les transports en commun. C'est pourquoi la participation est essentielle et obligatoire.

